

de la PAUVRETE en AFRIQUE

Profils de pauvreté au Sénégal

PAR MOMAR BALLE SYLLA ET IBRAHIMA DIA



CREDIT PHOTOS : KAMIKAZZ PHOTOS

de la PAUVRETÉ
en AFRIQUE

Profils de pauvreté au Sénégal

S O M M A I R E

Introduction	3
I. Méthodologie d'évaluation de la pauvreté	4
1.1. Les sources de données	4
1.2. Estimation du seuil de pauvreté	5
II. Le profil de la pauvreté	7
III. Autres profils de la pauvreté dans le pays	7
3.1. L'approche de l'énergie alimentaire	8
3.2. Une approche non monétaire par les besoins de base	10
3.3. Une approche subjective de la pauvreté	13
3.4. Analyse de la pauvreté à Dakar (1991-1997)	14
IV. Conclusion	16
Bibliographie et sites	17
Sigles et abréviations	17

PROFILS DE PAUVRETE AU SENEGAL

PAR MOMAR BALLE SYLLA SALL ET IBRAHIMA DIA

Le Sénégal s'étend sur une superficie de 196 722 km², il se situe dans la zone soudano-sahélienne de l'Afrique occidentale. Il est limité au nord par la République islamique de Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry, et à l'ouest par l'océan Atlantique. La Gambie forme une enclave de plus de 10 000 km² à l'intérieur du Sénégal.

Le pays est subdivisé, depuis 2001, en 11 régions administratives. En 1996, il est engagé dans une politique de décentralisation qui érige les régions, les communes et les communautés rurales (un ensemble de villages) en collectivités locales dotées d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Leurs prérogatives sont renforcées par un transfert de compétences sur plusieurs domaines (éducation, santé, etc.).

Le taux d'accroissement inter-censitaire de 2,9 % par an donne au Sénégal un rythme d'augmentation de la population soutenu. Cette croissance est supérieure à la moyenne en Afrique (2,4 %). Elle met une forte pression sur l'offre de services sociaux du fait de la jeunesse de la population et l'inégalité dans la répartition spatiale (Dakar, la capitale économique et administrative, fait 2 707 habitants au km² contre 6 habitants au km² à Tambacounda).

La croissance économique annuelle moyenne est de 4,4 % dans la période 2000-2003. L'inflation est restée en dessous de 3 % par an. Les finances publiques sont stables avec un déficit moyen inférieur à 3 % du PIB et le solde courant de la balance des paiements a un niveau soutenable d'environ 6,0 %.

Le Sénégal, à l'image des autres pays africains, a une économie dominée par le secteur primaire qui occupe environ 60 % de la population active. L'agriculture est orientée vers les productions d'arachide, de céréales (mil, sorgho et maïs), de coton et de niébé.

Le sous-secteur de la pêche est en pleine expansion

et tend à devenir le principal pourvoyeur de devises.

Le secteur industriel est dominé par les huileries et les produits chimiques jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie du pays. Sa contribution au PIB atteint plus de 20 %. Il reste cependant faiblement lié au secteur primaire, malgré les immenses potentialités agricoles, forestières et halieutiques.

Le secteur des BTP (Bâtiment et travaux publics) qui contribue pour 0,3 % au PIB reste également important du fait qu'il demeure un secteur moteur avec des effets d'entraînement non négligeable sur les autres branches d'activités.

Le secteur tertiaire qui regroupe le tourisme, le transport, les télécommunications, le commerce et les autres services, assure 2,5 % du PIB avec une grande partie qui est imputable au commerce et au transport dominé par l'activité informelle.

Le tourisme se développe et reste l'un des secteurs les plus dynamiques en termes de production de devises.

Concernant la couverture sanitaire, 178 000 personnes environ peuvent en moyenne utiliser un centre de santé au Sénégal, soit plus de 3 fois la norme préconisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui est de 50 000 personnes. Cinq centres seulement ont été construits entre 1996 et 2003. La couverture par poste de santé avoisine la norme OMS pour 10 000 habitants. Le rayon d'action moyenne d'un poste de santé est de 9,3 km pour l'ensemble du pays avec d'énormes disparités régionales, passant en effet de 1,3 km à Dakar à 15,5 km à Tambacounda. Il faut noter que 90 % de la population se situe à moins de 5 km d'un poste de santé.

Pour ce qui est de l'éducation, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire est de 62,8 % en 2001/2002. Il varie de 50,5 % en milieu rural à 83,6 % en milieu urbain. Ce taux atteint 75 % chez les garçons et 57 % chez les filles avec une différence

plus marquée dans les centres urbains (20 points) qu'en milieu rural (17 points).

Le taux d'inscription au cours d'initiation (CI) en 2005 est de 91,5 % avec 88,6 % pour les garçons et 94,7 % pour les filles. La qualité de l'encadrement n'est pas très bonne à l'élémentaire, des classes ont des effectifs pléthoriques, le nombre d'élèves par enseignant est de 51,0.

La population en âge de travailler (10 ans et plus) représente 64,2 % de la population totale en 2001/2002. Le taux d'accroissement annuel est de 3,7 %, il est donc supérieur à celui de la population totale. Le taux d'activité est de 59,8 % sur la même période. Il est largement supérieur à 50 % entre 20 et 59 ans. Le taux de chômage est estimé à 11,7 % à Dakar. En milieu rural où le chômage est faible, il se pose un problème de sous-emploi (6 %) lié à la saisonnalité des activités agricoles.

L'état actuel du cadre de vie des populations est à améliorer, l'électricité reste dominante comme mode d'éclairage au Sénégal dans son ensemble (38,6 %) mais c'est une minorité de ménages ruraux (8,0 %) qui

ya accès. Cependant, le taux d'électrification est de 83,0 % à Dakar. La gestion des ordures ménagères et des eaux usées domestiques n'a pas encore trouvé une solution adéquate. Les populations bénéficiant du système d'assainissement font environ 1 %. Le problème d'approvisionnement en eau potable demeure sérieux. En effet, plus de 45 % de la population ne dispose pas d'eau propre à la consommation en milieu rural. Ce taux avoisine 7 % en milieu urbain.

Dans l'objectif d'améliorer la situation, le Sénégal s'est engagé activement depuis l'année 2002 à l'élaboration et à la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté. La conception et la réalisation de ce vaste programme s'inscrivent dans une dynamique de collaboration et de concertation, impliquant les collectivités locales, la société civile, les ONG et les partenaires au développement. En même temps, le Secrétariat général des Nations unies a mis en place le Millenium Project qui recommande les meilleures stratégies pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans 8 pays dont le Sénégal.

I. Méthodologie d'évaluation de la pauvreté

Le calcul du seuil de pauvreté est fait avec les données de l'Enquête sénégalaise auprès des ménages de 1994/95 (ESAM 1) et 2001/02 (ESAM 2) avec la méthode dite des « coûts des besoins de base » (CBB) qui commence avec « l'énergie alimentaire » (EA).

La prise en compte de cette EA donne le calcul du seuil « alimentaire » qui est égal au coût d'une ration minimale de 2 400 calories par jour et par équivalent-adulte. Il faut procéder ensuite à un ajustement pour prendre en compte les dépenses non alimentaires en utilisant les données sur les ménages qui ont un niveau de dépenses alimentaires suffisantes pour atteindre la ration calorique minimale. On parvient ainsi au seuil de pauvreté globale.

1.1. LES SOURCES DE DONNÉES

■ L'indicateur de niveau de vie considéré fait référence aux dépenses totales qui sont estimées à partir des deux enquêtes dont la période de collecte s'étale sur 12 mois. Elles ont toutes les deux une couverture nationale. Le nombre de ménages interrogés est de 3 300 en 1994/95 et de 6 600 en 2001/02. L'échantillon de l'ESAM 1 est tournant en milieu urbain et permanent en milieu rural tandis que celui de l'ESAM 2 est entièrement permanent avec deux périodes

d'observation dans l'année pour trois qui étaient prévues.

Les dépenses totales des deux enquêtes sont comparables car les modes de relevés des données sont les mêmes. Elles sont constituées de celles effectuées pour les besoins de la consommation et des transferts entre ménages ou destinés aux autres secteurs de l'économie.

La collecte des données de l'ESAM 1 repose sur une visite dans l'année pour les ménages urbains au moment où les ménages ruraux reçoivent les enquêteurs en deux temps espacés d'environ 6 mois. Ces deux passages répondent au souci d'une meilleure estimation des dépenses de consommation en milieu rural qui est caractérisé par le fait que les ressources financières s'y raréfient en même temps que la période des récoltes s'éloigne. Cela a une incidence réelle sur le niveau de consommation.

La collecte des données de l'ESAM 2 a duré également une année répartie en 3 périodes de 4 mois appelées passages qui comprennent 3 mois de collecte de données et un mois pour le repos du personnel de terrain (enquêteurs et contrôleurs). Les équipes travaillaient simultanément en milieu urbain et en milieu rural. Les ruptures de financement dues à des procédures administratives longues ont empêché la collecte des données lors du deuxième passage.

L'agrégat des dépenses totales annuelles a été construit en donnant un poids de 1/3 aux dépenses estimées à partir des données du premier passage et 2/3 à celles obtenues au second passage. Cette pondération vient du fait que les dépenses rétrospectives du 2ème passage sont collectées avec une période de référence de 8 mois alors que celles du 1er passage ne couvrent que 4 mois.

■ L'autoconsommation est valorisée et incluse dans les dépenses de consommation. Les produits concernés sont ceux de l'agriculture, de l'élevage, de la cueillette et de la pêche. Le loyer imputé est un service payé par le propriétaire qui occupe son propre logement.

L'estimation de la quantité des produits autoconsommés est faite sur la base de deux variables qui sont la quantité de la production réservée pour la consommation du ménage et le rythme de la consommation mesuré à l'aide des quantités prélevées quotidiennement par le ménage. Ces deux informations concourent à l'appréciation de la quantité maximale de produits agricoles que le ménage peut autoconsommer. L'extrapolation à partir de ces prélèvements donne une quantité qui doit être inférieure ou égale à la quantité totale déclarée. Cette quantité valorisée représente le niveau de l'autoconsommation du ménage pour le produit considéré.

Le loyer imputé est calculé sur la base des loyers payés par les locataires suivant le type de logement. Il est obtenu en multipliant le prix moyen pratiqué dans le district de recensement (DR), les unités primaires des enquêtes, ou dans la zone de résidence par le nombre de pièces du type de logement occupé par le ménage. Ces deux éléments donnent le niveau de l'autoconsommation du ménage.

■ Les équivalents caloriques des quantités d'aliments consommés ont été obtenus grâce aux

coefficients établis par l'Office des recherches sur l'alimentation et la nutrition africaines (ORANA) et publiés en octobre 1993 par son directeur. Ils traduisent généralement l'équivalent calorique pour 100 g des aliments africains classés dans les groupes suivants : céréales, racines et tubercules ; légumineuses et produits divers ; noix et graines ; légumes et fruits ; sucre et sirop ; viandes et volailles ; poisson ; lait, produits laitiers et œufs ; et boissons et divers.

1.2. ESTIMATION DU SEUIL DE PAUVRETE

Le panier de produits alimentaires initialement composé a été déterminé en considérant les dépenses totales des ménages situés dans les déciles de consommation par équivalent-adulte 2, 3, 4,5 et 6 (ces ménages représentent 50 % des ménages du pays, puisque les habitudes de consommation de 5 déciles qui, chacun, comporte 10 % du total des ménages). Le panier ainsi élaboré comporte 26 produits alimentaires les plus consommés, dont les dépenses représentent environ 80 % de ces ménages. Chaque bien est représenté dans le panier en proportion de sa part dans les dépenses totales, en quantités telles que le panier alimentaire procure au total ces 2 400 kcal. par jour et par équivalent-adulte. Le panier constitué est basé sur l'ESAM de 2001/2002. La composition est donnée dans le tableau ci-dessous.

Les prix utilisés pour évaluer le coût du panier sont des prix implicites à l'enquête. C'est-à-dire qu'ils ont été estimés à partir des enquêtes elles-mêmes. Ils correspondent aux prix unitaires médians pour chaque produit et dans chaque strate (Dakar urbain, Autres villes et Milieu rural). En ce qui concerne l'ESAM 2001/2002, les prix ont été estimés pour chaque passage de sorte à avoir un seuil par passage.

Tableau 1 : Seuils de pauvreté

	Seuils de pauvreté alimentaire			Seuils de pauvreté totaux		
	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Dakar	Autres villes	Milieu rural
Seuil ESAM 1	251,5	238,2	236,7	743,2	662,5	384,7
1er passage ESAM 2	333,3	312,7	276,5	950,1	799,5	514,3
2ème passage ESAM 2	347,0	320,3	298,2	843,5	669,5	489,7
Seuil ESAM 2	342,4	317,8	290,9	879,0	712,8	497,9

Il n'existe pas de niveau minimum pour les dépenses non alimentaires. L'approche choisie ici consiste à calculer la moyenne des dépenses non alimentaires par équivalent-adulte pour tous les ménages dont les dépenses alimentaires sont proches du seuil alimentaire obtenu. Ce montant moyen est rajouté au seuil alimentaire et le résultat donne le seuil de pauvreté global. La proximité définie fait référence à

un intervalle de consommation alimentaire de plus ou moins 5 % autour du seuil alimentaire. Ce calcul est fait séparément pour chaque strate pour l'ESAM 1 et chaque passage pour l'ESAM 2. Les seuils de chaque passage sont agrégés pour avoir un seuil unique et un poids double est donné au seuil obtenu pour le second passage.

Tableau 2 : Composition du panier de produits alimentaires

Produits alimentaires	Quantité (100 grammes)	Part dans le panier (kcal)	Coefficient de ORANA
Riz entier	0,2320	85,83	370
Brisure de riz	2,2879	846,51	370
Mil	0,7045	247,29	351
Pain de blé	0,6283	163,99	261
Mouton sur pied	0,1216	13,70	114
Viande de bœuf	0,1511	35,82	237
Poisson frais	0,8840	104,31	118
Poisson fumé	0,1005	37,59	374
Poisson séché	0,0528	14,09	267
Lait caillé en vrac	0,0660	4,56	69
Lait en poudre en vrac	0,0384	19,30	502
Huile de palme	0,3739	336,14	899
Autres huiles végétales	0,1640	147,47	899
Pâte d'arachide	0,0524	31,04	592
Arachide décortiquée	0,1040	60,83	585
Chou	0,0933	2,98	32
Petites tomates	0,0767	1,76	23
Concentré de tomate	0,0722	1,59	22
Oignon	0,3435	10,65	31
Niébé sec	0,0457	15,64	342
Manioc frais	0,1248	18,60	149
Bouillon	0,0295	7,45	252
Sucre en morceaux	0,0930	35,82	385
Sucre granulé	0,4025	54,95	385
Café en grain	0,0216	0,09	4
Thé vert	0,0240	1,85	77
TOTAL		2 400	

II. Le profil de la pauvreté

L'approche du CBB donne une baisse de l'incidence de pauvreté qui passe de 61,4 % en 1994/95 à 48,5 % en 2001/02. La réduction atteint 19,9 points de pourcentage. La même tendance est observée au niveau des populations, avec l'incidence qui passe de 67,9 à 57,1 % dans la même période, soit une différence de 11 points environ. Le niveau de pauvreté reste relativement plus important dans les zones

rurales que dans les zones urbaines, et plus élevé dans le reste du milieu urbain qu'à Dakar.

La même situation demeure quant à l'écart et à la sévérité de la pauvreté, les niveaux sont classés dans le même ordre et les taux d'évolution sont moins importants que ceux notés pour l'incidence de pauvreté.

Tableau 3 : Mesures de pauvreté

	Dakar urbain		Autres villes		Milieu rural		Ensemble	
	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
1994/1995								
Seuil alimentaire	251,5		238,2		236,7			
Seuil total	743,2		662,5		384,7			
Incidence	49,7	56,4	62,6	70,7	65,9	71,0	61,4	67,9
Nombre de pauvres								
Ecart	15,4	17,7	21,4	24,4	22,3	25,3	20,5	23,6
Sévérité	6,4	7,4	9,5	10,8	10,0	11,7	9,1	10,6
1994/1995								
Seuil alimentaire	342,4		317,8		290,9		251,5	
Seuil total	879,0		712,8		497,9		743,2	
Incidence	33,3	42,0	43,3	50,1	57,5	65,2	48,5	57,1
Nombre de pauvres								
Ecart	9,5	12,0	13,4	16,1	17,8	21,4	14,8	18,3
Sévérité	3,7	4,7	5,7	6,9	7,5	9,4	6,2	7,9

III. Autres profils de la pauvreté dans le pays

Dans le cadre de la recherche au Sénégal, d'autres approches ont été développées pour étudier la pauvreté qui est un phénomène qui peut couvrir plusieurs dimensions de la vie. Il s'agit de deux résultats de recherche dont le premier porte sur la pauvreté non monétaire par les besoins de base⁽¹⁾ tandis que le second donne une analyse de la pauvreté à Dakar de 1991 à 1997⁽²⁾. La méthode subjective consistant à recueillir l'avis des ménages sur leurs conditions a donné un niveau de pauvreté. Cette expérience se fonde sur le même échantillon de ménages de l'ESAM 2.

Avant ces résultats, il faut préciser qu'il y a eu une première approche dite de " l'énergie alimentaire " pour

évaluer la pauvreté et dont la méthodologie a été abandonnée du fait que l'enquête Prix-Consommation finale des ménages du Programme de comparaison internationale (PCI-Afrique/Phase VI), qui avait servi

(1) Jean Bosco KI (UNESCO/BREDA), Salimata FAYE et Bocar FAYE (Centre de recherche économique appliquée de l'Université Cheikh A. Diop de Dakar), (2005), Pauvreté multidimensionnelle au Sénégal : une approche non monétaire par les besoins de base, in Cahier de recherche PMMA 2005-05.

(2) Soukeynatou FALL et Momar Ballé SYLLA (2000), Analyse de la pauvreté à Dakar (1991-1997), Direction de la Prévision et de la Statistique.

dans la valorisation du panier des produits, n'a pas été réalisée en 2001/02. La source de données demeure l'ESAM 1.

3.1. L'APPROCHE DE L'ÉNERGIE ALIMENTAIRE

Le profil de pauvreté établi principalement avec les données de l'Enquête sur les priorités (ESP) de 1991 avait adopté un seuil de pauvreté en termes absolus avec la "méthode de l'énergie alimentaire". Il se réfère à un niveau de consommation minimal de 2 400 calories par jour et par équivalent-adulte. Il faudra donc évaluer les ressources financières nécessaires à l'acquisition du panier de denrées alimentaires qui fournissent cet apport calorique. Ce panier était composé de six produits : mil/sorgho, riz, arachide, pain, sucre et huile végétale. Les montants dépensés sont ensuite divisés par les prix en vigueur dans chaque région pour déterminer les quantités d'aliments achetés. Enfin, ces quantités ont été converties en équivalents caloriques au moyen des coefficients calculés par l'ORANA.

Les résultats ont été ajustés au titre des autres produits alimentaires et de l'autoconsommation. Des études sur la consommation indiquent que ces produits contribuent pour 85 % au nombre total de

calories consommées au Sénégal. Des coefficients d'autoconsommation pour les zones urbaines et rurales ont été calculés par des enquêtes agricoles et celles de l'IFPRI⁽³⁾ sur les ménages ruraux. La valeur totale de ces quantités donne les dépenses permettant d'obtenir la ration calorique minimum. A ce montant sont ajoutées les dépenses non alimentaires effectuées par les ménages qui se procurent cette ration calorique minimum sur la base des données de l'ESP.

Cette méthode de calcul est appliquée aux données de l'ESAM afin de tenir à jour le seuil estimé en 1991. Cette estimation a été améliorée grâce à une meilleure évaluation des dépenses totales qui comprennent l'autoconsommation et qui prennent en compte les fluctuations saisonnières car se fondant sur des informations collectées sur une durée d'un an.

Le panier de nourriture a été déterminé en rangeant tous les produits consommés selon l'ordre décroissant des montants (les achats et la valeur autoconsommation). Tous les produits qui représentent plus de 1 % de la consommation alimentaire ont été retenus dans le panier. Le panier ainsi constitué contient 25 produits et contribue pour environ 81 % à la valeur totale de l'alimentation.

Tableau 4 : Composition du panier de produits alimentaires

Produits alimentaires	
1. Riz entier	14. Huile d'arachide
2. Brisure de riz	15. Huile de palme
3. Maïs	16. Autres huiles végétales
4. Sorgho	17. Arachide non décortiquée
5. Mil souna	18. Arachide décortiquée
6. Pain de blé	19. Tomate fraîche (cerise)
7. Poulet	20. Concentré de tomate
8. Viande de bœuf	21. Oignon
9. Viande de mouton	22. Oseille séchée
10. Poisson frais	23. Bouillon
11. Poisson fumé	24. Sucre en morceau
12. Lait caillé en vrac	25. Sucre granulé
13. Lait en poudre en vrac	

On obtient les quantités consommées en divisant les montants par les prix moyens de chaque région (prix PCI). Ces quantités sont ensuite converties en équivalents caloriques à l'aide des coefficients de l'ORANA. On dispose de la valeur des calories procurées par la nourriture du panier. Le rapport de

ces deux éléments donne le prix moyen de la calorie par région. Enfin, ce prix sera appliqué à la consommation alimentaire totale pour disposer de la

(3) IFPRI : International Food Research Institute a fait des travaux dans ce domaine au Sénégal.

ration calorique au titre de tous les produits pour un ménage donné.

Le prix moyen de la calorie ainsi obtenu est multiplié par 2 400. Etant donné que le panier de produits représente 85,0 % des dépenses de produits alimentaires, il a été ajouté 15 % au résultat pour avoir le "seuil alimentaire".

La prise en compte des dépenses non alimentaires a été pragmatique, car il n'y a pas de règle en la matière. Et l'on s'accorde généralement à élargir le concept de besoin nécessaire pour mener une vie jugée décente. En s'inspirant de la loi d'Engel, on part de l'hypothèse que les ménages accordent la priorité à la satisfaction des besoins alimentaires en dessous d'un certain niveau de revenu. Les ménages qui se situent autour de la ration calorique minimum ont été retenus, c'est à dire ceux qui ont une consommation

comprise entre 2 280 calories et 2 520 calories (soit 2 400 calories \pm 5%). Enfin, le pourcentage des dépenses non alimentaires par équivalent adulte dans le budget a été ajouté aux dépenses alimentaires pour obtenir le seuil de pauvreté de l'ensemble et de chaque strate considérée.

L'enquête PCI a couvert l'ensemble du pays mais elle s'est étalée sur deux mois seulement. A priori, le niveau des prix ne serait pas représentatif à l'échelle annuelle. Il serait donc utile de procéder à un ajustement pour ramener la valeur des dépenses aux prix de cette enquête pour une meilleure estimation des quantités. L'indice calculé à Dakar fournit des indications sur l'évolution des prix (par rapport à décembre 1993) durant les périodes qui couvrent respectivement l'ESAM et l'enquête PCI.

Tableau 5 : Evolution moyenne des prix à Dakar

Enquête	Période de collecte	Indice moyen	Variation par rapport à décembre 1993* (%)
ESAM	Mars 94-avril 1995	656,9	22,8
PCI	Janvier-février 1995	656,	22,6

* C'est le mois avant la dévaluation

Source : DPS/Bureau des prix

On peut supposer que cette tendance serait la même dans les autres régions durant cette période après dévaluation. Cela voudrait dire qu'en moyenne les niveaux des prix entre les deux périodes ne sont pas différents. Ce faible écart et surtout l'absence de données pour l'ensemble des régions ont conduit au non ajustement des dépenses.

Il faut observer que les écarts entre l'indice moyen de période de l'enquête PCI et ceux du mois où l'indice de Dakar est plus élevé (indice = 700,3 en octobre 1994) et celui où il est plus bas (indice = 613,8 en avril) durant l'ESAM, représentent chacun environ 7 points de hausse ou de baisse des prix par rapport à la période de base choisie.

CREDIT PHOTOS : KAMIKAZZ PHOTOS



Tableau 6 : Mesures de pauvreté

	Dakar urbain		Autres villes		Milieu rural		Ensemble	
	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
1994/1995								
Seuil national	392							
Incidence	19,3	23,4	38,6	45,1	80,0	85,6	57,9	65,3
Nombre de pauvres	35 207	387 692	56 937	638 758	357 780	411 917	494 925	514 562

3.2. UNE APPROCHE NON MONÉTAIRE PAR LES BESOINS DE BASE

L'ESAM 2 constitue la principale source d'information sur laquelle repose cette étude. La méthodologie repose sur l'analyse en correspondances multiples (ACM) qui permet à la suite de construire un indicateur composite de pauvreté (ICP) avec le mois d'arbitraire dans la définition de la forme fonctionnelle.

La forme fonctionnelle permet d'affecter à chaque ménage une valeur Ci définie ainsi qui suit :

$$C_i = \frac{\sum_{k=1}^K \sum_{j_k=1}^{J_k} W^k I^k_{jk}}{K}$$

où K = le nombre de variables ;

J_k = Nombre de modalités de la variable k ;

$W^k_{j_k}$ = le coefficient de pondération (score normalisé sur le 1er axe factoriel de la modalité J_k)

$I^k_{j_k}$ = variable indicatrice par rapport à la modalité J_k

Le score normalisé est la coordonnée sur le 1er axe rapporté à $\lambda_1 = 1$ ère valeur propre

Le calcul de Ci se fait après une double application de l'ACM sur les variables choisies. La première application permet de faire la sélection des variables qui remplissent le critère de la consistance ordinale sur le 1er axe factoriel (COPA) qui oppose déjà les ménages pauvres et les ménages non pauvres. L'observation de la COPA est nécessaire pour que l'ICP ordonne les ménages en fonction de leur niveau de vie. Elle consiste, pour une variable donnée, à voir sa structure ordinale de bien-être respectée par la structure ordinale des coordonnées (scores) de ses modalités sur le 1er axe.

L'application des critères de 2nd ordre comme les mesures de discrimination, l'étalement sur le 1er axe, la fréquence élevée de non réponses et les fréquences très faibles de certaines modalités donne la liste des variables sur laquelle porte la 2nde ACM. Les résultats de cette deuxième opération correspondant à une amélioration importante du pouvoir explicatif des axes factoriels (les premier et deuxième passent respectivement de 10,29 % à 30,94 % et 2,89 % et 7,94 %) donnent les pondérations de la forme fonctionnelle de l'ICP .

Deux méthodes de calcul sont utilisées pour avoir des seuils de pauvreté. La première part d'une classification hiérarchique ascendante des ménages suivant l'ICP qui donne deux classes dont les caractéristiques sont dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Caractéristiques des classes

	ICP		Nombre de ménages
	Minimum	Maximum	%
Pauvres	-1,0300	0,1172	61,0
Non pauvres	0,1178	1,1100	39,0
TOTAL	-1,0300	1,1100	100,0

Le seuil obtenu est une moyenne pondérée de la valeur maximale de l'ICP dans la classe des pauvres et de la valeur minimale dans la classe des non pauvres. Chaque classe est pondérée par sa taille en termes de ménages.

La deuxième méthode est dite celle du ménage de référence. Le ménage choisi est celui qui a accès à un sous-groupe de biens et services fondamentaux et a le profil tracé dans le tableau ci-après :

Tableau 8 : Le profil du ménage de référence

Biens et services auxquels il a accès	Biens et services auxquels il n'a pas accès
1. Il scolarise tous ses enfants 2. Il a accès à l'école primaire en moins de 30 minutes 3. Il a accès à un service de santé en moins de 30 minutes 4. Il utilise l'eau potable pour la boisson 5. La source d'eau est à moins de 15 minutes 6. Il n'a pas de problème alimentaire 7. Une partie des membres est alphabétisée 8. Il utilise l'énergie moderne (électricité, solaire, gaz) 9. Il possède une radio 10. Sa maison a un toit en matériaux résistants 11. Sa maison a des murs en matériaux résistants 12. Il possède un matelas/lit 13. Sa maison a des toilettes assainies	1. Il possède un poste téléviseur 2. Il n'a pas de montre/réveil 3. Il utilise un combustible de cuisine non moderne 4. Il a le marché de produits alimentaires à plus de 30 minutes 5. Il ne possède pas de réfrigérateur/congélateur 6. Il peut ne pas avoir accès à l'électricité fournie par la SENELEC mais utilise une source d'énergie moderne 7. Il a accès au transport public à plus de 15 minutes 14. Il a accès à l'école secondaire à plus de 30 minutes
Valeur de (du seuil) l'IPC du ménage de référence	0,0882

La valeur de l'IPC du ménage de référence correspond au seuil de pauvreté. L'incidence de pauvreté avec une classification hiérarchique des ménages est l'équivalent du poids de la classe des pauvres qui est de 61 %, tandis que celle obtenue avec le " ménage de référence " est de 60%.

Les auteurs ont ensuite exploré les corrélations entre la pauvreté monétaire (point 3) et la pauvreté non monétaire et aboutissent à une liaison positive entre les deux. En effet, le coefficient de corrélation entre les

rangs des ménages selon l'IPC et les dépenses par équivalent-adulte est de 0,60. En conséquence, " quand on est démuné sur le plan monétaire, il existe de forte chance qu'on le soit également sur le plan monétaire ". Le tableau ci-dessous montre que 68 % des pauvres non monétaires sont affectés par la pauvreté monétaire. Chez les pauvres monétaires, plus de 84 % ont une expérience de pauvreté non monétaire. Les auteurs précisent que plus de 40 % des ménages vivent les deux formes de pauvreté.

Tableau 9 : Croisement pauvreté non monétaire et pauvreté monétaire

	Incidence de la pauvreté non monétaire (classification)	Incidence de la pauvreté non monétaire (ménage de référence)	Incidence de la pauvreté monétaire
	%	%	%
Pauvres non monétaires (classification)	100	98	68
Pauvres non monétaires (ménage de référence)	100	100	68
Pauvres monétaires	85	84	100

Tableau 10 : Variables utilisées dans les ACM

LISTES DES VARIABLES	1er ACM	2ème ACM
Education		
1. Taux de scolarisation au primaire	X	X
2. Taux de scolarisation au secondaire		
3. Taux d'alphabétisation	X	
4. Accès à l'école primaire	X	X
5. Accès à l'école secondaire	X	X
Santé		
6. Accès aux services de santé de moins de 30 mn	X	X
7. Consultation de services de santé	X	
8. Taux d'assistance à l'accouchement	X	
9. Morbidité	X	
10. Soins prénatals	X	
Eau potable		
11. Source eau potable	X	X
12. Accès à l'eau à moins de 15 mn	X	X
Nutrition		
13. Problèmes alimentaires	X	X
14. Accès au marché de produits alimentaires	X	X
Habitat et assainissement		
15. Nature du toit	X	X
16. Nature des murs	X	X
17. Statut d'occupation du logement	X	
18. Type de toilettes	X	X
Energie		
19. Mode d'éclairage	X	X
20. Electricité	X	X
21. Combustible	X	X
Communication		
22. Radio/radiocassette	X	X
23. Télévision	X	X
24. Accès au transport public de moins de 15 mn	X	X
Éléments de confort, équipement et autres actifs		
25. Voiture/camion	X	
26. Motocyclette	X	
27. Bicyclette	X	
28. Réfrigérateur/congélateur	X	
29. Cuisinière	X	X
30. Machine à coudre	X	
31. Fer à repasser	X	
32. Matelas/lit	X	
33. Montre ou réveil	X	X
34. Terrain, immeuble	X	X
35. Autres terres	X	
36. Bétail	X	
37. Mouton/chèvres	X	

3.3. UNE APPROCHE SUBJECTIVE DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté est mesurée à travers la perception que les populations ont, elles-mêmes, de leur propre situation socioéconomique ou du niveau de vie de la grande majorité des habitants dans leur quartier ou leur village. C'est à cet effet que les chefs de ménage ont été invités à donner librement leur avis, selon leurs propres critères d'appréciation, sur l'ampleur de la pauvreté perçue. Ainsi, ils ont été appelés à classer leur communauté et leur ménage dans les catégories ci-après spécifiées:

- 1. très riche ;
- 2. riche ;
- 3. ni riche ni pauvre ;
- 4. un peu pauvre ;
- 5. très pauvre

Ce faisant, les questions posées étaient, entre autres, les suivantes : A votre avis, à quelle catégorie votre communauté appartient-elle ? Vous-même, à quelle catégorie pensez-vous appartenir ? Au cours des cinq dernières années, pensez-vous que dans cette communauté, la pauvreté 1. a beaucoup diminué, 2...a un peu diminué, 3...est restée stable, 4...s'est un peu aggravée, 5...s'est beaucoup aggravée, 6...ne sait pas ? Dans les cinq prochaines années, pensez-vous que dans cette communauté, la pauvreté...1. va beaucoup diminuer, 2...va un peu

diminuer, 3 va rester stable, 4...va un peu s'aggraver, 5...va beaucoup s'aggraver, 6...ne sait pas

Ces questions permettent d'avoir les ménages qui se déclarent pauvres ou non pauvres et donnent des idées sur la perception que ces derniers ont de la pauvreté dans leur communauté de résidence et son évolution dans le passé et dans le futur.

Du point de vue des chefs de ménage, 75 % des ménages, soit 3 ménages sur 4 considèrent leur communauté comme pauvre. Cette pauvreté est très étendue et sévère. En fait, 40 % parmi ces ménages (soit 30 % de l'ensemble des ménages) déclarent que leur communauté est même très pauvre.

En ce qui concerne la propre situation socioéconomique des ménages, la pauvreté perçue est nettement plus faible que celle des communautés (66 % contre 75 %). En effet, moins de deux ménages sur 3 se déclarent pauvres et parmi eux 35 % (soit 23 % de l'ensemble des ménages) se considèrent comme très pauvres.

L'incidence de pauvreté perçue par les chefs de ménage dépasse ainsi très largement les taux de pauvreté monétaires (basé sur un seuil de 2 400 calories par jour et par équivalent-adulte) estimés à 58 % en 2001/02, si l'on suppose que la mesure objective de la pauvreté et sa perception par les ménages sont comparables.

Tableau 11 : Incidence de la pauvreté ménages et communautés

	Riche	Moyen	Un peu pauvre	Très pauvre	TOTAL
Ménages	3,6	30,7	42,7	23,0	100.0
Communautés	2,2	22,9	45,2	29,7	100.0

Tableau 12 : Perception de la pauvreté : changement depuis 5 ans et évolution d'ici 5 ans (déclarations des ménages)

Evolution les 5 dernières années				
A diminué	Est restée stable	S'est aggravée	Ne sait pas	Total
18,2	12,9	64,6	4,3	100,0
Evolution les 5 prochaines années				
Va diminuer	Va rester stable	Va s'aggraver	Ne sait pas	Total
50,5	4,6	19,1	25,9	100,0

(4) Direction de la Prévision et de la Statistique (2001), La perception de la pauvreté au Sénégal : volet statistique, Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Département des Affaires économiques et sociales (DAES), Projet SEN/99/003.

3.4. ANALYSE DE LA PAUVRETÉ À DAKAR (1991-1997)

■ Dans le cadre de cette étude, la pauvreté revêt un caractère monétaire et des aspects liés à l'accessibilité aux besoins essentiels et à la pénurie de capacités des individus. Elle est étudiée donc selon l'approche monétaire et selon les dimensions d'existence ou pauvreté d'existence. L'élaboration d'un profil de pauvreté monétaire et non monétaire constitue les principaux axes de cette étude.

Les dépenses considérées dans cette étude sont constituées par les montants des achats de biens et services pour la satisfaction des besoins de consommation des ménages. A ces montants est ajouté le loyer imputé qui est une estimation de celui qu'auraient payé les ménages propriétaires qui occupent leur logement. Toutefois les dépenses en biens durables et l'autoconsommation n'ont pas été prises en compte. L'autoconsommation a été écartée par souci d'harmonisation car étant présente uniquement dans l'enquête de 1994.

Les données sur les dépenses sont issues des enquêtes réalisées en 1991 (Enquête sur les priorités - ESP), en 1994/95 (Enquête sénégalaise auprès des ménages - ESAM) et en 1996 (Enquête sur les dépenses des ménages de la capitale).

L'Enquête sur les priorités, dont la collecte a duré 3 mois, se fonde sur un échantillon à couverture nationale de 10 000 ménages environ. L'approche utilisée pour l'obtention des dépenses pose problème, car ne permettant pas de recueillir les dépenses courantes.

L'EDMC a été réalisée dans le cadre de l'Union économique monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour la mise en place d'un indice harmonisé des prix à la consommation dans les pays membres. L'échantillon porte sur 1 008 ménages et se limite à la capitale du pays. Des ménages ont été éliminés soit parce qu'ils n'avaient pas de variables de pondération, soit qu'ils ne disposaient pas des informations relatives au

logement, nécessaires à l'imputation des loyers. Il faut signaler que cette enquête n'a pas couvert le département de Rufisque, partie intégrante de la zone urbaine de la région de Dakar. Ce qui a une certaine incidence sur les estimations de la population et du nombre de ménages.

L'enquête de 1994/95 et celle de 1996 ont été réalisées par la même équipe, ce qui assure en partie une identité dans les concepts et définitions adoptés. La comparaison des 3 enquêtes n'est pas facile du fait de la différence dans la couverture des thèmes abordés (sections socio-économiques, conditions de logement, équipement, etc.).

Les Enquêtes démographiques et de santé EDS 2 (1992) et EDS 3 (1997) sont les deux principales sources de données utilisées pour l'élaboration du profil de pauvreté d'existence. Elles s'appuient sur un échantillon représentatif tant au niveau national qu'au niveau urbain et rural. Outre la représentativité au niveau national, urbain et rural, l'échantillon utilisé dans le cadre de l'EDS-3 est représentatif au niveau de chacune des 10 régions du Sénégal. Les données de ces enquêtes ont été collectées auprès d'un échantillon comprenant respectivement 3 735 et 4 772 ménages. La comparaison des données des EDS 2 et EDS 3 permet d'appréhender l'évolution de la pauvreté d'existence en milieu urbain.

■ L'étude de la pauvreté monétaire s'appuie sur les seuils de pauvreté de 1 \$ et 2 \$ par jour et par personne. Ils ont été convertis en monnaie locale à l'aide de la parité de pouvoir d'achat de 1985 (PPA85).

Cette PPA85 permet de convertir les seuils en monnaies locales nécessaires pour acquérir le même panier de biens et services sur le marché sénégalais qu'aux Etats-Unis en 1985. Ces seuils sont évidemment utilisés pour des besoins de comparaisons internationales. Les résultats de cette conversion sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Seuils de pauvreté en francs CFA obtenus après conversion

Années	Seuils en francs CFA	
	1 \$	2 \$
1991	70 410	140 820
1994	96 410	192 820
1996	105 275	210 550

■ A Dakar, les indicateurs traduisent une progression de la pauvreté dans les périodes 1991-1994 et 1994-1996. Le niveau d'extrême-pauvreté (la ligne de 1 \$ par jour et par personne) est encore relativement faible. Au seuil de 2 \$ le nombre de pauvres devient plus important. Ce nombre est multiplié par 10,5 en 1991, par 4,5 en 1994 et par 3,9 en 1996 .

Les indicateurs de profondeur et de sévérité de la pauvreté témoignent d'une aggravation de l'extrême pauvreté entre 1991 et 1996. Cependant cette détérioration est moins nette pour la période 1994 et 1996 à la ligne de 2 \$. Le nombre de pauvres vivant avec moins de 2 \$ a diminué.

Tableau 14 : Indices de pauvreté

	1991	1994 c	1994 nc	1996
1 \$ par jour				
Seuil en FCFA	70 410	94 410	96 410	105 275
Incidence de pauvreté (P0 en %)	6,6	14,0	12,5	12,9
Nombre de personnes pauvres	55 040	207 985	231 676	198 637
Profondeur de la pauvreté (P1)	0,0101	0,0210	0,0198	0,0271
Sévérité de la pauvreté (P2)	0,0024	0,0052	0,0049	0,0093
2 \$ par jour				
Seuil en FCFA	140 820	192 820	192 820	210 550
Incidence de pauvreté (P0 en %)	46,4	57,8	56,7	50,7
Nombre de personnes pauvres	577 443	941 477	958 321	783 400
Profondeur de la pauvreté (P1)	0,1402	0,1937	0,1873	0,1760
Sévérité de la pauvreté (P2)	0,0564	0,0852	0,0818	0,0805

■ La pauvreté d'existence est appréhendée à partir de quatre variables permettant d'apprécier d'une part le confort du logement à travers l'accès à l'électricité et le principal matériau du plancher et d'autre part le degré d'exposition aux maladies infectieuses et parasitaires à partir du mode d'approvisionnement en eau de boisson et du type de toilettes.

La méthode des scores exprimant un manque de bien-être matériel et social a été retenue pour identifier les pauvres. En fait, un score variant de 0 à 1 a été attribué aux ménages selon qu'ils ont accès (0) ou non (1) à l'électricité. Le principal matériau du plancher permet d'accorder un score nul lorsque le ménage dispose d'un revêtement en carreaux, moquette ou tapis, égal à l'unité lorsque le plancher est en ciment et égal à 2 lorsqu'il est en bois, terre ou bouse. A partir du mode d'approvisionnement en eau de boisson, on distingue trois groupes de ménages selon leur niveau d'accès à l'eau potable. Ceux ayant accès à l'eau courante à partir d'un robinet intérieur (0), d'une borne fontaine ou d'un forage (1) et ceux n'ayant pas accès à l'eau courante (2). Les ménages sont ensuite classés

en trois catégories selon leur degré d'exposition au péril fécal. Un score nul est ainsi affecté à ceux disposant d'une chasse personnelle ou en commun, tandis que les ménages ayant une fosse ont un score égal à l'unité et ceux disposant de latrines ou n'ayant pas de toilettes ont un score égal à 2. Les scores et les distributions des variables choisies se présentent dans le tableau ci-dessous.

Pour catégoriser les ménages, un score cumulatif représentant les privations auxquelles ils sont confrontés est calculé. Les ménages ayant un score cumulatif supérieur ou égal à 4 sont considérés comme pauvres. Ce seuil est retenu pour avoir une incidence de pauvreté proche de celle obtenue avec l'approche monétaire.

(5) Si l'on définit les pauvres comme ceux qui sont incapables d'avoir une ration calorifique quotidienne minimum (2 400 calories par personne et par jour), les seuils de pauvreté étaient alors de 187 FCFA en 1991 et 787 FCFA en 1994. La population considérée comme pauvre est de 16,4 % et 23,4 % respectivement à Dakar.

Tableau 15 : Scores et fréquences (%) des variables utilisées

	Scores	1992			1997		
		Ensemble	Dakar	Autres villes	Ensemble	Dakar	Autres villes
1. Electricité							
Oui	0	58,8	70,3	44,3	62,2	79,9	53,7
Non	1	41,2	29,7	55,7	37,8	20,1	46,3
2. Nature du plancher							
Carreaux/Moquette/Tapis	0	56,9	70,5	39,8	43,2	63,4	33,5
Ciment	1	34,7	28,0	43,0	45,9	36,4	50,6
Bois/Bouse/Terre	2	8,4	1,5	17,2	10,9	0,2	15,9
3. Eau de boisson							
Robinet intérieur	0	54,1	43,2	62,7	55,1	76,8	44,6
Borne fontaine/Forage	1	30,1	26,0	33,3	19,9	19,7	20,9
Puits et autres	2	15,8	30,8	4,0	25,0	5,5	34,5
4. Toilettes							
Avec chasse	0	25,5	34,4	14,2	19,9	43,1	8,7
Fosse	1	50,0	54,9	43,9	52,7	52,6	52,7
Latrines et autres	2	24,5	10,7	41,9	27,5	4,3	38,6

Sur la base de cette méthodologie, on note une augmentation de la pauvreté d'existence en milieu urbain

entre 1992 et 1997. La proportion de ménages pauvres varie en effet de 30,1 % en 1992 à 35 % en 1997.

V. Conclusion

L'évaluation de la pauvreté demeure une approche nouvelle que les pays en voie de développement ont adoptée à la fin des années 1980. Les premiers travaux ont été menés par des experts étrangers qui souvent n'ont pas partagé leur expérience avec les nationaux ou laissé une documentation permettant à ces derniers de pouvoir s'en approprier et assurer la continuité. La première question à résoudre, comme dans beaucoup de domaines de la statistique, est de rédiger des notes méthodologiques dans les moindres détails afin d'assurer une certaine constance dans ce travail.

Il est utile de se conformer aux normes et recommandations internationales dans l'utilisation de certains concepts et définitions (dépenses, revenus, consommations, transferts, etc.) et veiller à ce que le contenu et la méthode de collecte des enquêtes soient identiques dans le temps (thèmes, libellés des questions, les méthodes d'enquêtes, les périodes de collecte, etc.).

Les enquêtes utilisées dans l'évaluation devraient dans l'avenir reposer sur des échantillons permanents afin de constituer des données de panels pour mieux

étudier la dynamique de la pauvreté, car l'aspect qui fait défaut dans le travail d'analyse est relatif à la distinction qu'il faut apporter aux expériences des ménages par rapport au phénomène : qu'est-ce qui peut faire entrer ou faire sortir un ménage de la pauvreté ? Quelle est la proportion de ménages chroniquement pauvres ? etc. Les réponses à ces différentes questions contribueront à la compréhension des mécanismes et à l'affinement des stratégies de la pauvreté.

Un autre aspect non moins important de ces enquêtes réside dans leur vision occidentale du ménage africain. La réalité est plus complexe. Le ménage africain est généralement constitué de plusieurs entités qui coexistent de façon plus ou moins autonome dans l'utilisation des ressources et dont la structure change fréquemment (départs et arrivées de nouveaux membres). Cette réalité fait la nécessité d'identifier qui est pauvre dans le ménage et ne plus se contenter de l'approche qui veut que dès qu'un ménage est pauvre, tous ses membres le deviennent systématiquement.

Le suivi des conditions de vie des ménages mérite d'être intégré dans la définition d'un système

permanent d'enquêtes composé d'une première opération à couverture nationale et annuelle (saisonnalité, constitution de la liste du panier des produits, etc.) et des enquêtes de suivi permettant la mise à jour des seuils et des indicateurs. La première enquête est lourde et devrait avoir une fréquence décennale, tandis que la seconde catégorie est à réaliser tous les deux ans à une période bien choisie dans l'année (niveau de l'indice des prix proche de la moyenne annuelle). Ces enquêtes de courte durée auront besoin des données structurelles issues de l'enquête décennale qui aideront aux extrapolations temporelles.

Cela étant dit, il existe quelques points dans les méthodologies où des remarques sont formulées dans le sens d'une amélioration.

Au Sénégal, le panier constitué des produits consommés par les ménages des 2^{ème} au 6^{ème} déciles ne reflète pas forcément les habitudes de consommation du pays bien que le groupe ait un poids de 50 % des ménages. En fait, c'est plutôt la structure

de consommation alimentaire de groupe de ménages ayant un certain niveau de vie et dans lequel, du fait de la différence de niveau de vie entre le milieu et les catégories de ménages, pourrait prédominer un certain type de ménage (exemple ceux du milieu rural). Les habitudes de consommation d'un pays donné incluent celles de toutes les couches de population sans aucune distinction, car tout le monde aspire à une meilleure consommation.

Le seuil alimentaire déterminé grâce à un panier représentant 81 % de cette consommation devrait faire l'objet d'une extrapolation afin d'avoir une couverture de 100 %.

L'ajustement qui est fait à partir pour obtenir le seuil global de pauvreté fait recours à la moyenne de la consommation non alimentaire des ménages proches du seuil alimentaire. Il convient de préciser qu'on peut faire recours à un indicateur plus robuste que la moyenne qui dépende des valeurs extrêmes. Cet indicateur est le coefficient budgétaire de la consommation non alimentaire.

BIBLIOGRAPHIE ET SITES

Direction de la Prévision et de la Statistique, *La pauvreté au Sénégal: de la dévaluation de 1994 à 2001-2002*

Direction de la Prévision et de la Statistique (2001), *La perception de la pauvreté au Sénégal : volet statistique*, Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Département des Affaires économiques et sociales (DAES), Projet SEN/99/003

FALL, Soukeynatou et SYLLA, Momar Ballé (2000), *Analyse de la pauvreté à Dakar (1991-1997)*, Direction de la Prévision et de la Statistique.

KI, Jean Bosco, FAYE, Salimata et FAYE Bocar, (2005), « Pauvreté multidimensionnelle au Sénégal : une approche non monétaire par les besoins de base », in *Cahier de recherche PMMA 2005-05*.

Nations unies, Département du Développement économique et social, Division de la Statistique, (1992), *Enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages, Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquêtes auprès des ménages*, Etude technique.

SYLLA, Momar Ballé (2002), *Evaluation de la pauvreté en Guinée Bissau (2001-2002)*, Institut national de la statistique, Banque mondiale

Sites

<http://www.pep-net.org>
<http://www.ansd.org>

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BTP : Bâtiment et Travaux Publics
COPA : Consistance Ordinale sur le 1er Axe factoriel
CI : Cours d'Initiation
CBB : Coûts des besoins de base
DSRP : Document stratégique de réduction de la pauvreté
EA : Energie alimentaire
EDS : Enquête Démographique et de Santé
EDMC : Enquête sur les Dépenses des Ménages de la Capitale
ESAM : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESP : Enquête Sur les Priorités
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine.

IFPRI: International Food Research Institute
ICP : Indicateur Composite de Pauvreté ICP
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ORANA : Office des Recherches sur l'Alimentation et la Nutrition Africaines
PIB : Produit Intérieur Brut
PCI : Programme de Comparaison Internationale
PPA : Parité de Pouvoir d'Achat
UEMOA : Union Economique Monétaire Ouest Africaine

PARTENAIRES DU PROGRAMME AFRIQUE DE L'OUEST

**Coordination régionale
IED Afrique**

Villa 24, Sacré Cœur 3
BP 5579
Dakar Fann (Sénégal)
Tél. : +221 33 86710 58 Fax : +221 33 86710 59
Contact : Bara GUEYE
E.mail : iiedsen@orange.sn
Website : www.iedafrique.org

Point focal Sénégal**Laboratoire Paupérisation et Transformations
Sociales**

IFAN, Université Cheikh Anta Diop
BP 206
Dakar Fann (Sénégal)
Tél. : +221 33 825 92 32 ou +221 33 825 96 14
Fax : +221 33 825 92 13
Contact : Abdou Salam FALL
Email : asfall@refer.sn

Point focal Burkina Faso**CEDRES****Unité de Formation et de Recherche
Faculté des Sciences Economiques et de
Gestion**

03 BP 7164, Ouagadougou (Burkina Faso)
Tél. : +226 311 967
Fax : +226 312 686
Contact : Claude Wetta
Email : wettaclaude05@yahoo.fr

Point focal Niger**Réseau MARP**

BP 12003
Niamey (Niger)
Tél. : + 227 20 73 44 73 ou +227 96 99 51 81
Contact : Seyni HAMA
Email : hamarp@intnet.ne

Point Focal Bénin**CEBEDES/University d'Abomey-Calavi**

02 BP 778
Gbégaméy Cotonou (Bénin)
Tél: + 229 30 41 39
Fax: + 229 30 02 76
Contact : Roch Mongbo
Email : rmongbo@intnet.bj
Site web: <http://cebedes.org>

Point focal Ghana**Ms. Abena D. Oduro**

Department of Economics
P.O. Box 57
University of Ghana
Legon
(Ghana)
Tél. +233 21 50 14 85
Fax +233 21 50 14 86